

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MERCREDI 10 MAI 2017

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

M. Hamidou HAMA, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand
 FUMEAUX, Stéphane JOYE, Livio LANZA, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

MM. José NODA GONZALEZ, Yannick NOVELLE, André PHILIPP, conseillers

Procès-verbal :

Mme Véronique DUPERRIER, secrétaire communale

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2016
- V. DELIBERATION CONCERNANT LES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2016
- VI. DELIBERATION CONCERNANT LES STATUTS MODIFIES DE L'ORPC CHAMPAGNE
- VII. RESOLUTION CONCERNANT LA PREMIERE MISE A JOUR DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030 (Projet de concept de l'aménagement cantonal et projet de schéma directeur)
- VIII. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2017 AU 31 MAI 2018
- IX. MOTIONS
- X. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur HAMA, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il excuse les absences de Messieurs J. NODA GONZALEZ, Y. NOVELLE et A. PHILIPP.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Monsieur CHRISTIN informe les conseillers que la commission « Routes » s'est réunie le lundi 08 mai 2017 pour parler, principalement, des motions de Messieurs JOYE et LANZA et de propositions pour des demandes de devis pour le budget 2018. Le maire s'occupe de demander ces devis pour la séance du mois de septembre. Monsieur CHRISTIN fera un retour des décisions de la commission concernant les motions de Messieurs JOYE et LANZA lors du point IX de l'ordre du jour consacré aux « Motions ».

Aucune autre commission ne s'étant réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président donne la parole au maire pour cinq communications.

Travaux de réaménagement du terrain de tennis

Le maire aimerait revenir sur une question que Madame HENRIOD a posée lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant les travaux de réaménagement du terrain de tennis. Il aimerait faire un rectificatif sur ses propos, car le coût de ces travaux n'a effectivement pas encore été discuté au sein du Conseil municipal, mais seulement avec les membres de l'Exécutif, ainsi que le Comité du Tennis Club d'Aire-la-Ville. Il rajoute que s'il n'en a pas encore parlé au Conseil municipal c'est du fait qu'il y a encore un point en suspens dans ce projet auprès de la CMNS, Commission des monuments, de la nature et des sites, (implantation de cabanons de plus de 50 m² au sol en limite de propriété, en zone 4B protégée, ce qui implique une demande de dérogation).

Information concernant les sociétés et associations du village qui aimeraient recevoir une subvention communale

Le maire informe les conseillers qu'en ce qui concerne les demandes annuelles de subventions des sociétés et associations du village, ces dernières devront adresser leur demande à la commune pour le 30 juin dernier délai, ceci afin que les différentes commissions puissent en discuter lors de l'élaboration du budget. Un courrier sera envoyé aux sociétés et associations du village pour leur expliquer ce nouveau mode de faire.

Information concernant les remboursements de frais divers aux sociétés et associations du village

Le maire informe également les conseillers que les achats qui sont effectués par les sociétés ou autres, et qui doivent être remboursés par la mairie, ne le seront que jusqu'au 31 janvier de l'année qui suit l'achat. Toute demande de remboursement arrivant après le 31 janvier ne sera pas prise en compte.

Fête du 1^{er} Juin (Arrivée des Suisses au Port Noir)

Le maire rappelle que cette manifestation patriotique a lieu chaque année, avec un défilé. Comme magistrat, il sera présent ce jour-là, et il demande si quelqu'un est intéressé à venir avec lui pour porter le drapeau. Personne n'étant intéressé, il posera la question à d'autres personnes de la commune.

Nom pour la nouvelle salle située dans les sous-sols de la salle polyvalente

Le maire rappelle que l'Exécutif avait demandé aux conseillers, lors de la séance du Conseil municipal du mois de février 2017, de réfléchir à des noms pour cette salle et d'en faire des propositions à l'Exécutif. Aucune proposition n'ayant été formulée, l'Exécutif propose le nom « La Fin » car c'est le nom d'un lieu-dit qui se situe à côté de l'arsenal. Les conseillers n'étant pas très enthousiasmés par cette proposition demandent s'ils peuvent avoir un délai de réflexion. Le maire répond qu'il leur donne jusqu'à la prochaine séance du Conseil municipal du mois de juin pour faire des propositions.

Dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre 2017

Le maire donne les dates des séances du Conseil municipal pour le deuxième semestre 2017, à savoir :

- Lundi 25 septembre à 20h.00
- Lundi 06 novembre (préparation du budget 2018) à 20h.00
- Mercredi 15 novembre (approbation du budget 2018) à 20h.00
- Lundi 18 décembre à 19h.00

Le maire donne également les dates de ses commissions pour l'élaboration du budget 2018, à savoir :

- Routes : Lundi 11 septembre à 20h.00
- Bâtiments : Mercredi 13 septembre à 20h.00
- Finances : Lundi 16 octobre à 20h.00

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une communication.

Dates des séances de commissions pour le budget 2018

Il donne également les dates de ses commissions pour l'élaboration du budget 2018, à savoir :

- « Animations et sorties des Aînés » : Lundi 28 août à 20h.00
- « Sécurité, feu, protection civile et police municipale » : Mardi 29 août à 20h.00
- « Sports et Loisirs » : Mercredi 30 août à 20h.00.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour cinq communications.

Dates des séances de commissions pour le budget 2018

Elle donne également les dates de ses commissions pour l'élaboration du budget 2018, à savoir :

- « Environnement » : Mardi 20 juin à 20h.00
- « Sociale » : Lundi 04 septembre à 20h.00
- « Culture et manifestations » : Lundi 02 octobre à 20h.00

Passeports Vacances

Elle informe les conseillers que la commune d'Aire-la-Ville s'est associée, pour la première année, à l'Association « Passeports Vacances », en collaboration avec Pro Juventute ; qui propose des activités pour les jeunes entre dix et quinze ans. Ces passeports sont en vente à la mairie au prix de CHF 60.00 pour deux semaines. Les conditions de vente, la procédure d'achat et toutes les informations sont sur le site internet de la commune.

Fête à Soral les 9, 10 et 11 juin 2017

Elle informe les conseillers que l'Association du Burkina Faso, soutenue par les communes de la Champagne, tiendra un stand lors de cette fête. Les conseillers intéressés à obtenir des informations complémentaires sur cette association pourront y passer.

Parascolaire à Aire-la-Ville

Lors de l'Assemblée générale des « Petits Becs » qui a eu lieu le mois passé, un début de réflexion s'est engagé sur le fait qu'il y a trois associations qui travaillent pour le parascolaire à Aire-la-Ville, et il est souhaité une collaboration plus étroite. Une réunion a donc été organisée dans ce sens, et un document commun a été établi pour les inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018. Ce document permettra aux parents de mieux comprendre le fonctionnement de ces trois associations, ainsi que les conditions d'inscription.

Exposition de sculptures à Aire-la-Ville

Elle rappelle que l'exposition de Monsieur Milos JIRANEK, sculpteur, est encore ouverte jusqu'au 14 mai 2017 dans les locaux de l'ancienne mairie. Pour les personnes intéressées, elle a également à disposition un dossier complet de l'exposition.

IV. DELIBERATION CONCERNANT LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'EXERCICE 2016

Le président de vérification des comptes, Monsieur NODA GONZALEZ, étant absent, le président du Conseil municipal donne lecture de son rapport. Il demande ensuite s'il y a des remarques, des commentaires ou des questions concernant les comptes 2016 ou la délibération.

Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **7 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 1 abstention (Madame HENRIOD).**

Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,
vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,
vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2017,
vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 7 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 1 abstention (Madame HENRIOD)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de **CHF 3'294'550.28 aux charges et de CHF 3'543'177.33 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 248'627.05.**
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de **CHF 728'341.00 aux dépenses et de CHF 346'768.75 aux recettes, l'augmentation des investissements nets s'élevant à CHF 381'572.25.**
4. D'approuver le financement des investissements nets de **CHF 381'572.25 par l'autofinancement à raison de CHF 925'909.50 au moyen de la somme de CHF 677'282.45 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 248'627.05.**

L'excédent de financement s'élève à CHF 544'337.25.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 248'627.05 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 26'853'962.75 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	4'717'494.22
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	CHF	22'136'468.53
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	CHF	0.00
- Découvert (nature 19)	<u>CHF</u>	<u>0.00</u>

Total de l'actif CHF 26'853'962.75

et au passif un montant de CHF 26'853'962.75 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	262'666.15
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	8'149'057.60
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	0.00
- Provisions (nature 24)	CHF	750'000.00
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	808'068.70
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF</u>	<u>16'884'170.30</u>

Total du passif CHF 26'853'962.75

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2016 à CHF 7'450'000.00.

V. DELIBERATION CONCERNANT LES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES DE L'EXERCICE 2016

Le président demande si ce document amène des remarques, des commentaires ou des questions.

Cela n'étant pas le cas, il demande aux conseillers de bien vouloir approuver cette délibération. **7 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 1 abstention (Madame HENRIOD).**

Texte de la délibération :

Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2016 et les moyens de les couvrir

Vu le rapport de la séance du Conseil municipal du 24 avril 2017,
vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 7 voix pour, 1 voix contre (Monsieur LANZA) et 1 abstention (Madame HENRIOD)

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2016 suivants pour un montant total de **CHF 183'047.78**, soit :

01.00.301.00	Procès-verbalistes	CHF	12'060.00
02.00.300.00	Maire et adjoints - Indemnités	CHF	5'046.80
02.00.304.00	Maire et adjoints - Prévoyance professionnelle	CHF	1'612.80
05.00.301.01	Traitement du personnel	CHF	7'852.65
05.00.305.00	Assurance-maladie et accidents	CHF	709.80
05.00.316.00	Redevance d'utilisation	CHF	119.30
05.00.319.00	Frais divers - Cadeaux	CHF	413.80
08.00.311.00	Mobilier / Machines / Véhicules	CHF	413.35
08.00.312.00	Eau, énergie, combustibles	CHF	21'349.85
08.00.318.10	Assurances bâtiments	CHF	487.50
09.00.319.01	Frais divers - Dons - Etc.	CHF	64.00
14.00.313.00	Achats fournitures et marchandises	CHF	177.85
14.00.314.01	Entretien	CHF	755.00
14.00.363.02	Allocations Etat-Major	CHF	5'772.50
34.10.331.00	Amortissement ordinaire - Zone sportive	CHF	107.30
62.00.312.00	Eclairage public consommation	CHF	272.10
62.00.314.03	Entretien de l'éclairage public	CHF	22'439.25
62.00.314.04	Achat trottoir parcelle 227B	CHF	17'523.50
62.00.318.00	Honoraires géomètres et ingénieurs	CHF	5'424.00
71.10.314.01	Egouts et collecteurs - Entretien et réfection	CHF	15'257.55
72.00.318.02	Frais de traitement des ordures	CHF	1'322.95
78.00.352.00	Elimination des déchets carnés	CHF	109.60
90.00.330.00	Provision impôts	CHF	10'035.10
90.00.346.00	Compensation financière aux communes françaises	CHF	45'208.34
90.00.351.00	Frais de perception	CHF	5'617.84
94.00.318.00	Frais de banque	CHF	115.25
95.00.314.00	Entretien immeubles du patrimoine financier	CHF	2'779.80

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LES STATUTS MODIFIES DE L'ORPC CHAMPAGNE

Le président informe les conseillers que ce point a été annulé.

VII. RESOLUTION CONCERNANT LA PREMIERE MISE A JOUR DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030 (Projet de concept de l'aménagement cantonal et projet de schéma directeur)

Le président donne la parole à Madame RAMBACH. Elle informe les conseillers que ces documents ont été rédigés en collaboration avec toutes les communes de la Champagne, au cours de deux séances de travail. Les textes sont, en grande partie, les mêmes pour toutes les communes de la Champagne, et chaque commune rajoute les spécificités qui la concernent. A l'aide de plans détaillés, elle montre et explique les différents changements qui vont intervenir dans notre région ces prochaines années.

Madame RAMBACH demande s'il y a des questions.

Monsieur ELTSCHINGER aimerait savoir où se situera le boulevard des Abarois. Monsieur APOTHELOZ dit qu'actuellement c'est un petit chemin de terre. Ce dernier sera transformé en boulevard, et il reliera le dessous de l'actuel stand de tir aux jardins familiaux. Cette nouvelle artère permettra de soulager la route de Chancy, car il y aura également une nouvelle sortie autoroutière à proximité.

Plus aucune question ni remarque n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ces résolutions :

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention pour le concept de l'aménagement cantonal.

9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention pour le projet de schéma directeur.

Les conseillers remercient Madame RAMBACH pour son travail dans ce dossier.

Textes des deux résolutions :

CONCEPT PLAN DIRECTEUR CANTONAL 2030

Résolution relative au projet de 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030

Vu la lettre du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 09 février 2017 concernant la consultation des communes genevoises sur le projet de 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 ;

vu la synthèse des observations sur l'enquête publique, transmise à la commune en date du 11 avril 2017 ;

vu que le concept du plan directeur cantonal 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;

vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

De préavis défavorablement la 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn2030) avec les remarques suivantes :

Malgré les interventions faites en 2011, par la plupart des communes de la Champagne, lors de la consultation pour le projet du schéma directeur cantonal 2030, notre région demeure une grande perdante du développement du Canton induit par le PDCn2030.

La majorité des communes de la Champagne, Aire-la-Ville, Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral, tiennent à affirmer leur position commune quant au concept cantonal de l'aménagement 2030 (PDCn2030).

Une donnée objective est que notre territoire cantonal possède une surface limitée : la logique d'une croissance quantitative linéaire pour notre Canton n'est donc pas durable. Sur le fond, le projet du Grand Genève vise à étendre les limites territoriales au niveau de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Sur la forme, cependant, les cadres institutionnels tellement différents entre Genève et la France font que des frontières fortes subsistent entre nos deux territoires. Au final, au lieu d'un Grand Genève équilibré avec de véritables pôles disposés sur l'ensemble du territoire, on observe une Grande Genève qui rayonne au centre et qui éclipse le reste du territoire. Cette quête aveuglante de rayonnement ne va-t-elle pas conduire Genève à imposer ? Au centre du PDCn2030, la volonté est de maintenir des conditions cadres nécessaires au renforcement de l'attractivité économique du Canton : on se soucie hélas bien peu de la qualité de vie des habitants qui se dégrade pourtant ces derniers temps à grande vitesse. En ce qui concerne la Champagne, cette dégradation du cadre de vie est claire :

- Le trafic de transit croissant de manière exponentielle asphyxie nos villages, dont les voiries et le tissu bâti n'ont pas été conçus pour absorber tant de véhicules. La comparaison souvent faite entre les quelques 10'000 véhicules / jour à Soral ou Chancy, et la charge de trafic plus importante du pont multivoies du Mont-Blanc est vraiment déplacée et reflète une méconnaissance de nos contextes ruraux : dans nos villages, il est impossible d'aménager nos étroites voiries avec des sites propres et sécurisés pour les piétons et les cycles. Il en résulte un sentiment d'insécurité pour les riverains, sans parler des nuisances dues au bruit et à la pollution de l'air.
- Nos campagnes et nos paysages sont ravagés par les gravières que l'on creuse, ou les terrains que l'on réhausse, pour y déverser les gravats et autres déchets de chantier dont on ne sait que faire. Le trafic de poids lourds intense endommage et salit les chaussées, sans parler des nuisances sonores et de la pollution de l'air qu'il génère.
- Le trafic aérien a doublé depuis les années 2000 et l'augmentation des nuisances sonores et de la pollution de l'air qu'il entraîne est sans appel, et pourtant le cadastre du bruit officiel de l'aéroport date de 2009 et est basé sur des données de l'année 2000, ce qui est loin de la réalité des nuisances de 2017.

Que propose le PDCn2030 pour rétablir le cadre de vie des habitants de la Champagne : rien ! Bien au contraire, la situation va dégénérer en s'accélégrant. Le développement urbain de Bernex et son nouveau P+R, l'extension de la ZYMEYSAVER et l'absence de solution de mobilité concrète et efficace en Champagne aura pour corollaire l'intensification inéluctable du trafic de transit dans nos villages.

Nous demandons que des P+R desservis par les transports publics soient créés en France voisine, que les contournements de nos villages soient réalisés à court terme (ou alors qu'une nouvelle pénétrante soit créée au niveau de la Champagne; une synergie avec le futur échangeur de Viry est certainement à trouver), et que le boulevard des Abarois soit créé en même temps que le tram de Vailly.

CONCEPT SCHEMA DIRECTEUR CANTONAL

Résolution relative au projet de 1^{ère} mise à jour du projet de schéma directeur cantonal 2030

Vu la lettre du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) du 09 février 2017 concernant la consultation des communes genevoises sur le projet de 1^{ère} mise à jour du plan directeur cantonal 2030 ;

vu la synthèse des observations sur l'enquête publique, transmise à la commune en date du 11 avril 2017 ;

vu que le concept du plan directeur cantonal 2030 s'inscrit dans la continuité du plan directeur Genève 2015 et dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;

vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Maire, le Conseil municipal

DECIDE par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

De préavisier défavorablement la 1^{ère} mise à jour du projet de schéma directeur cantonal 2030 (PDCn2030) avec les remarques suivantes :

A. URBANISATION

Fiche A08

La densification des zones industrielles et artisanales existantes générera encore plus de trafic sur la route d'Aire-la-Ville et le Pont-de-Peney (actuellement plus de 13'000 véhicules par jour). Ce trafic provient principalement de véhicules privés. Nous ne voyons pas de prise en compte sur ce trajet par un développement conséquent d'une réflexion sur une mobilité modale, durable et fluide.

- ➔ Nous proposons au minimum un élargissement du Pont-de-Peney et la création d'une piste cyclable sécurisée sur celui-ci.

Fiche A12 et A13

L'agrandissement prévu du centre logistique militaire à Aire-la-Ville ne tient également compte d'aucun aménagement routier pour l'exploitation de ce futur projet : entrée et sortie des véhicules légers et lourds sur la route d'Aire-la-Ville déjà largement encombrée par le trafic de transit.

- ➔ Nous proposons la création d'un giratoire sur la route d'Aire-la-Ville : au niveau de l'intersection route du Moulin-de-la-Ratte / route d'Aire-la-Ville afin de sécuriser et faciliter la sortie du village et un aménagement routier sur la route d'Aire-la-Ville à la hauteur du centre logistique pour sécuriser le trafic qui découlera de son exploitation.

Fiche A17

Le grand projet de la densification de la zone ZYMEYSAVER réfléchit en termes de mobilité de transports publics uniquement par la desserte ferroviaire de Satigny et du futur Léman-Express. Aucune étude n'est faite sur le trafic automobile privé en provenance de la France voisine, transitant par la Champagne : Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Cartigny, Chancy, et Soral. De plus, le projet ferroviaire est actuellement bloqué au niveau de son développement par la Confédération.

- ➔ Nous demandons que la densification de la zone soit faite en concordance avec le développement des transports publics.

B. MOBILITE

Carte n0 7

À la lecture de cette carte, il apparaît clairement que la mobilité pour l'accès aux zones industrielles et artisanales de la ZYMEYSAVER est mise hors périmètre Champagne, et que la gestion de l'augmentation du trafic automobile semble pensée uniquement par la création de 2 P+R à Bernex et l'axe de l'autoroute actuellement déjà saturé. Cette projection nous semble particulièrement peu étudiée.

- ➔ Nous demandons qu'une étude sur les transports publics soit faite sur cette mobilité pendulaire pour palier au trafic automobile privé.

P. GRANDS PROJETS

Fiche P04

Le développement du grand projet de Bernex avec, à l'horizon 2050, 23'500 habitants supplémentaires induit un changement d'échelle au niveau de la Champagne. La mobilité des habitants de la Champagne et du trafic de transit sera fortement affectée.

- ➔ Nous demandons que le boulevard des Abarois soit créé en concordance avec les travaux du prolongement du tram jusqu'à Vailly, et avant les futures constructions du Grand Projet de Bernex, ceci pour fluidifier le trafic dans les meilleures conditions à la hauteur de la route de Chancy / route d'Aire-la-Ville.

VIII. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUIN 2017 AU 31 MAI 2018

Le président informe les membres que c'est sa dernière séance en qualité de président, et qu'il faut élire les nouveaux membres du bureau pour la période du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018, à savoir un(e) président(e), un(e) vice-président(e) et un(e) secrétaire. Ces derniers entreront en fonction dès la prochaine séance du Conseil municipal.

Le président propose Madame Nathalie HENRIOD comme présidente. Il demande qui est d'accord avec cette proposition. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le président propose Monsieur Jonathan CHRISTIN comme vice-président. Il demande qui est d'accord avec cette proposition. **9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le président demande qui est candidat pour le poste de secrétaire. Madame Irène MAIO et Monsieur Livio LANZA se proposent. Le président demande aux conseillers de bien vouloir voter. **5 voix pour Madame MAIO, 2 voix pour Monsieur LANZA.** Madame Irène MAIO sera secrétaire du Bureau du Conseil municipal.

IX. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un a des motions à proposer. Cela n'étant pas le cas, le président donne la parole à Monsieur CHRISTIN pour son rapport de commission concernant les motions de Messieurs JOYE et LANZA.

La commission des « Routes » a reçu Monsieur JOYE lors de sa séance du lundi 08 mai 2017. Ce dernier a pu expliquer en détail les raisons de sa motion sur la sécurité aux abords de l'école (places de parking, voitures garées sur le trottoir du chemin de Mussel, etc.), et les membres de la commission ont pu poser toutes leurs questions.

En ce qui concerne le stationnement, tous les membres de la commission sont d'accord pour dire que c'est à la Police municipale de faire son travail, et de s'occuper de ces incivilités.

En ce qui concerne la réduction de la durée de stationnement des places sur le chemin de Mussel, devant l'école (passer des quatre heures actuelles à trente minutes), les membres de la commission ont discuté et sont d'avis que cela ne va pas vraiment changer les choses. Le résultat du vote pour ce point est le suivant : **4 voix pour ne pas changer la durée de stationnement actuelle (quatre heures) et 1 voix contre.**

En ce qui concerne le marquage au sol pour les voitures de livraison, la commission est d'accord pour que ces marquages soient effectués devant l'entrée de la salle V. Duillard, et devant l'entrée de la cuisine de la salle polyvalente.

En ce qui concerne la mise en place d'un panneau « Interdiction de stationner » sur le trottoir du chemin de Mussel, la commission a refusé cette proposition par **5 voix.**

En ce qui concerne la pose d'une signalisation verticale pour la place « Handicapé » déjà marquée au sol, la commission a refusé cette proposition par **5 voix.**

En ce qui concerne les deux motions de Monsieur LANZA, les résultats sont les suivants :

Mise en place de deux sapins pour les fêtes de fin d'année : Après discussion, la commission a décidé de garder les deux sapins par **4 voix pour et 1 voix contre.**

Indicateur de vitesse : Tous les membres de la commission ont trouvé que c'était une bonne mesure, et ce point sera mis au budget de l'année 2018.

Monsieur CHRISTIN dit qu'il avait omis de faire des rapports de commission pour les motions de Madame MOULLET BOUCHARDY (marquages au sol pour des places camions dans le parking du cimetière) et la sienne (petites fleurs).

En ce qui concerne la motion de Madame MOULLET BOUCHARDY, elle n'a pas été retenue car la configuration du parking du cimetière et la disparité des véhicules qui y stationnent ne permettent pas ces marquages au sol. A la place de ces marquages au sol, des endroits bien délimités avec un certain nombre de places de parc seront discutés prochainement avec la DGT (Direction générale des travaux), et ces éventuelles places seront mises à la disposition de sociétés ou de privés du village contre une participation financière. L'Exécutif reviendra devant la commission puis le Conseil municipal après les résultats de cette étude.

En ce qui concerne la motion de Monsieur CHRISTIN, la commission était d'accord d'entrer en matière. Des prairies fleuries seront semées dans le village, aux endroits suivants : place des Cressonnex, côté arrêt de bus, chemin de l'Ancienne-Ecole, chemin du Moulin-de-Vert, à côté des containers et route d'Aire-la-Ville, en face du chemin du Vieux-Bac. Cette nouvelle manière de faire permettra de diminuer le nombre de tontes. Le choix des prairies sera étudié par la commission des « Routes » lors de l'élaboration du budget 2018.

En ce qui concerne la motion de Monsieur JOYE, Madame MOULLET-BOUCHARDY aimerait savoir si la commune va demander plus d'heures de présence de la Police municipale. La réponse de Monsieur CHRISTIN est négative. La commune va lui demander de faire son travail de surveillance aux abords de l'école. Madame RAMBACH dit que le but est d'éviter qu'il y ait trop de trafic sur ce tronçon. Il faut que les travaux entrepris par la commune pour une mise en zone 30, avec création de trottoirs pour sécuriser les piétons, notamment les enfants sur le chemin de l'école, soient respectés par les automobilistes.

Etant donné que le président de la commission « Routes » répondit à sa motion, Monsieur JOYE aimerait comprendre pour quelles raisons il n'est pas possible de changer les panneaux de stationnement en panneaux dépose minute aux abords de l'école, dès lors qu'il y a un projet communal de crèche pour trente places, avec une dépose minute. Monsieur CHRISTIN dit que

pour l'instant rien n'est encore défini pour la crèche, et Madame RAMBACH rajoute que les deux situations ne sont pas à mettre en parallèle, car cela ne concerne pas les mêmes tranches d'âges. Les enfants concernés n'ont pas les mêmes besoins/possibilités d'autonomie dans leurs déplacements. Une discussion s'engage sur cette question. Il en ressort qu'il est toujours difficile de mettre en place des mesures de sécurité, car ces dernières sont soit appréciées, mais bien souvent dans une moindre mesure, soit décriées, alors même qu'elles ont été mises en place dans le but d'augmenter la sécurité de chacun. Il faut expliquer toute cette problématique aux parents et inciter les automobilistes/parents à se responsabiliser.

Monsieur JOYE demande si l'Exécutif pourrait venir parler de cette question de sécurité lors d'une réunion de l'Association des parents d'élèves, afin que celle-ci puisse ensuite faire redescendre l'information aux parents, ceci de manière peut-être un peu moins directive. Monsieur D. NOVELLE dit que c'est une bonne remarque d'essayer de sensibiliser les parents, mais il propose une autre variante, à savoir de les sensibiliser par le biais des enfants. L'Exécutif pourrait se mettre en rapport avec le directeur de l'école qui lui-même transmettrait l'information aux enseignants, qui eux-mêmes la transmettraient aux enfants par le biais d'un courrier. Tout le monde étant d'accord avec cette façon de faire, cette dernière sera activée pour la rentrée scolaire 2017-2018. Madame RAMBACH est également d'avis que c'est une bonne idée, et rajoute que l'Association des parents d'élèves œuvre aussi depuis de nombreuses années afin qu'il y ait une meilleure sécurité aux abords de l'école.

X. QUESTIONS ET DIVERS

Information de Madame HENRIOD

Elle informe les conseillers que l'équipe, à savoir Madame MAIO, Messieurs COCCHIOLA et FUMEAUX et elle-même, qui a participé cette année à la course des conseillers était très sympathique. L'équipe a même eu une supportrice en la personne de Madame MOULLET BOUCHARDY. Elle dit que les membres de l'équipe ont eu tellement de plaisir à participer à cette course qu'ils ont eu l'idée d'essayer de motiver les autres conseillers pour l'année prochaine. Ils sont également en train de regarder pour un t-shirt aux couleurs de la commune. Pour terminer, elle tient à remercier toute l'équipe pour sa participation. C'était une belle équipe, avec un bel esprit d'équipe. Toute l'équipe est chaleureusement applaudie par toute l'assemblée. Monsieur FUMEAUX tient à souligner que la commune d'Aire-la-Ville est montée sur le podium grâce à Madame HENRIOD car elle a terminé à la 2^{ème} place chez les femmes. Tout le monde l'applaudit chaleureusement.

Question de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle aimerait savoir ce qu'il en est du travail des jeunes de la commune durant l'été. Une habitante lui a posé la question car après s'être renseignée auprès de communes avoisinantes, il s'avère que ces dernières donnent en priorité du travail, lorsque cela est possible, à leurs propres jeunes. Madame MOULLET BOUCHARDY aimerait donc savoir s'il existe des postes (travaux extérieurs, ou autres) comme c'est le cas dans les grandes communes, et si cela n'est pas le cas, serait-il possible d'en créer un ou deux pour les jeunes du village ? Monsieur D. NOVELLE répond que la commune d'Aire-la-Ville n'a pas d'employés communaux pour exécuter ces travaux extérieurs. Il n'y a donc pas de petit job. Par contre, il dit que les jeunes qui cherchent un petit job peuvent essayer de s'adresser à l'entreprise qui s'occupe du nettoyage des routes et des emplacements extérieurs, à savoir l'entreprise BOSSON. En ce qui concerne les petits jobs ponctuels (fêtes des promotions, du 1^{er} Août et de l'Escalade), Madame RAMBACH et Monsieur D. NOVELLE disent qu'il faut que les jeunes regardent directement avec le BUPP (Bus Unité Prévention Parcs) de Bernex. C'est eux qui prennent les inscriptions des jeunes. Madame RAMBACH rajoute qu'il y a encore une troisième sorte de petits jobs par CapEmploi, mais ces derniers s'adressent aux jeunes

qui sont dans un processus de réinsertion professionnelle. Cette structure est à Bernex et est subventionnée, entre autres, par la commune d'Aire-la-Ville.

Information de Monsieur FUMEAUX

Il informe les conseillers et les membres de l'Exécutif qu'il ne pourra pas être présent à la prochaine séance du Conseil municipal du mercredi 21 juin, ni à la séance de la commission «Environnement» du mardi 20 juin 2017 car il sera en vacances.

La séance est levée à 21 h. 00.